



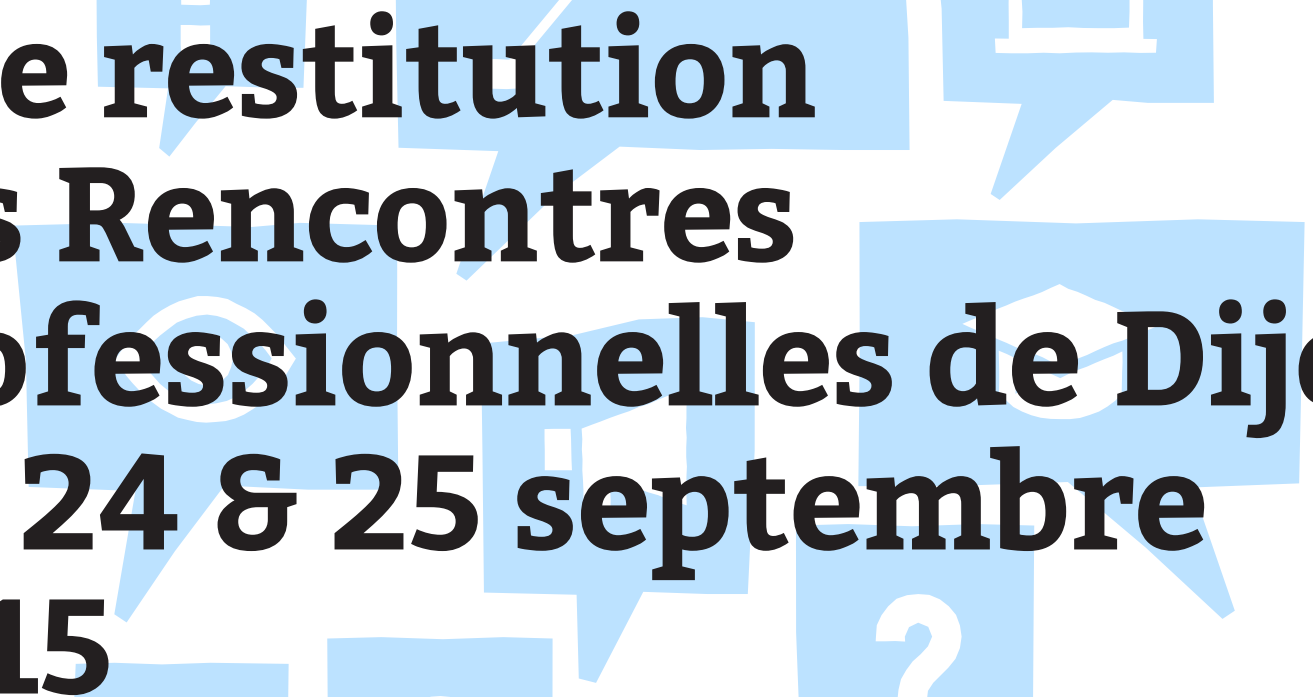
LA COURSIVE BOUTARIC

présente

12 propositions

pour encourager l'entrepreneuriat culturel et créatif,
un investissement d'avenir pour la Bourgogne Franche-Comté





**Une restitution
des Rencontres
professionnelles de Dijon,
les 24 & 25 septembre
2015**

2 JOURNÉES

d'observations organisées en partenariat avec le groupe ESC Dijon-Bourgogne et articulées autour de deux grands axes :

- L'entrepreneuriat culturel et créatif, ressource du/pour le territoire
- Cycle de vie de l'entrepreneur culturel et créatif

236 PARTICIPANTS

Entrepreneurs culturels et créatifs (dirigeants, salariés, entrepreneurs individuels, artistes, etc.), représentants d'organismes publics, élus et techniciens de collectivités territoriales, dirigeants du secteur économique classique, chercheurs, universitaires, étudiants, etc.

1 SYNTHÈSE

issue des débats et échanges entre les participants.

Non exhaustive, elle tente de mettre en avant les principaux constats, enjeux et les propositions soulevés lors de ces rencontres

Retrouvez l'intégralité des débats et conférences en écoute sur

www.la-coursive.fr



**Les industries
culturelles et créatives,
un secteur économique
majeur en phase
de renouvellement**



Poids du secteur culturel et créatif en France :

1,3 MILLIONS

d'emplois directs et indirects et non délocalisables pour la plupart.

57,8 MILLIARDS



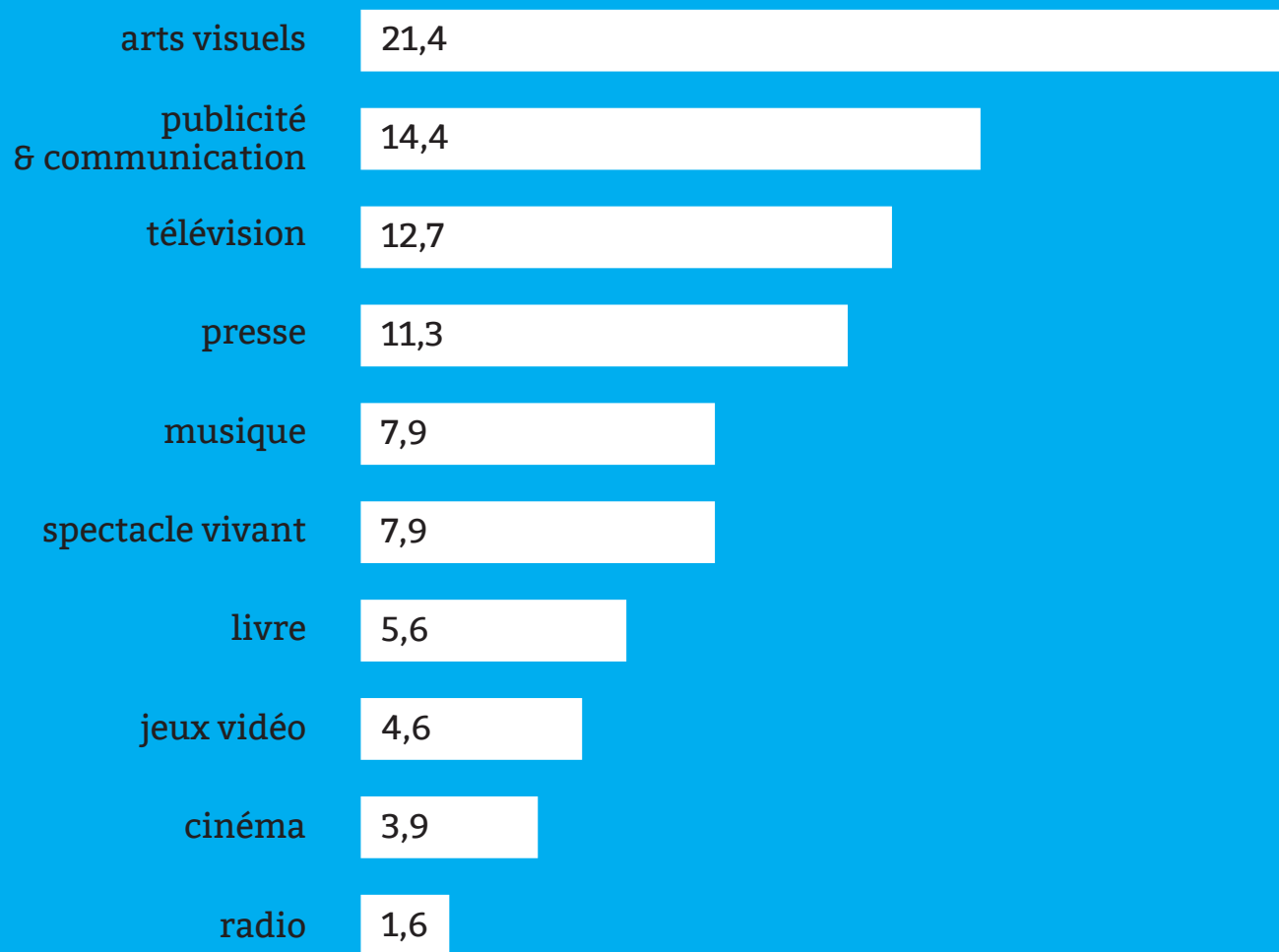
La culture est un secteur à forte valeur ajoutée :
57,8 Mds € soit sept fois plus que l'industrie automobile.



La baisse des financements publics place l'entrepreneuriat culturel et créatif dans un entrepreneuriat dit « de contrainte » et l'oblige à repositionner sa stratégie de développement et son modèle économique.

Poids du secteur culturel et créatif en France :

10 secteurs d'activité Répartition des revenus par secteur en Mds €



**L'entrepreneur
culturel et créatif
est un entrepreneur
comme les autres,
mais le secteur
dans lequel il évolue
est spécifique**



Les caractéristiques des PME/TPE culturelles et créatives

- **Un modèle économique mixte** relevant à la fois de l'intérêt général et de l'initiative privée
- **Une petite taille** : 3 salariés en moyenne
- **Une gestion centralisée** par une seule personne
- **Une faible spécialisation des tâches** : **polyvalence des salariés**
- **Une stratégie intuitive et peu formalisée** : basée principalement sur **la vision de l'entrepreneur**
- **Un marché local**

Les spécificités du secteur culturel et créatif

- **La force de son écosystème local** : réseaux et financements de proximité
- **Un secteur risqué** : économie de prototype, pas d'étude de marché, accès difficile aux financements d'amorçage
- La décision de mutualiser est influencée par la proximité géographique, esthétique et surtout **idéologique**
- **La revendication** d'un entrepreneuriat culturel et créatif et sa représentation sont récentes



Les spécificités des entrepreneurs culturels et créatifs

- **Diversité** de profils d'entrepreneurs
- L'entrepreneur culturel et créatif est souvent **autodidacte** et doit acquérir des connaissances et compétences entrepreneuriales
- La création de son entreprise n'est pas basée sur un modèle mais s'organise autour de **l'idée** ou de **l'opportunité**
- Son but est autant la création de richesse que la création de valeurs **artistique, idéologique et éthique**

**L'entrepreneuriat
culturel et créatif,
ressource
du/pour le territoire**



Un atout pour le rayonnement des territoires

- Les entreprises culturelles et créatives remplissent des **missions d'intérêt général** destinées à faire face à des enjeux sociétaux importants
- La culture participe à la stratégie globale de définition des politiques publiques
- Les entreprises culturelles et créatives **véhiculent les valeurs d'un territoire** et contribuent à son attractivité : elles permettent aux entreprises locales d'attirer des talents
- L'activité de la filière engendre des **retombées économiques majeures** sur un territoire (hôtellerie, restauration, transports, etc.)
- Le regroupement d'entreprises culturelles et créatives sur un territoire favorise son développement : aménagement urbain, dynamisme culturel et économique

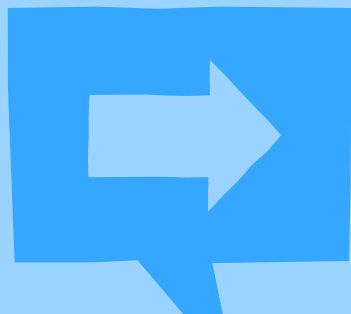


Un laboratoire pour l'innovation

- Les entreprises culturelles et créatives innovent sur **plusieurs plans : organisationnel, technologique, social**
- Les entreprises culturelles et créatives utilisent naturellement des **processus collaboratifs et participatifs** pour stimuler l'intelligence collective et ainsi générer des innovations
- Les entreprises culturelles et créatives intègrent des innovations technologiques à leur créations et les rendent ainsi accessibles au grand public
- Les industries culturelles et créatives sont affectées par les nouvelles technologies, notamment numériques, et doivent repenser leur modèle d'entreprise
- **La pluridisciplinarité et la transversalité** de la filière culturelle et créative sont des **atouts à l'innovation**

Pourvoyeur d'un nouveau modèle organisationnel : la coopération

- La coopération, pratique intrinsèque à l'innovation sociale, peut être une **réponse à la fragilité des entreprises** culturelles et créatives
- La coopération n'exclut pas la compétition entre les acteurs publics et privés d'un territoire
- Les projets de coopération peuvent revêtir des formes très distinctes
- La combinaison des savoir-faire génère **de nouvelles ressources**
- La **complémentarité des acteurs** se révèle au travers d'une identité commune
- La coopération permet la prise en compte des spécificités du territoire : sociologique, culturelle, démographique



**Accompagner
et structurer
le cycle de vie
de l'entrepreneur
culturel et créatif**



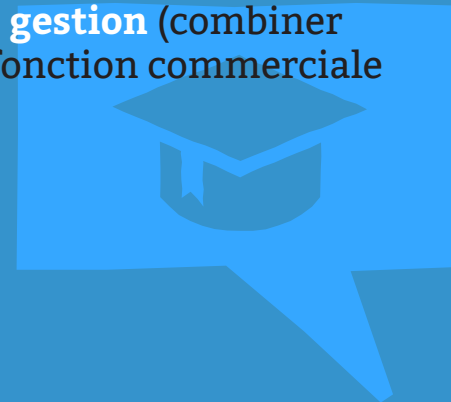
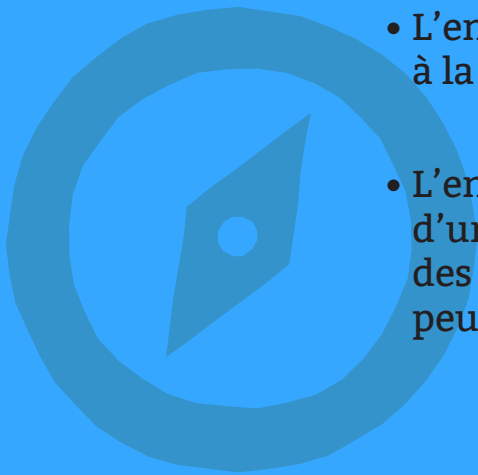
L'accompagnement et les fonds d'amorçage pour la création d'entreprise : des dispositifs capitaux pour la filière

- La plupart des entrepreneurs ne se déclarent peu ou pas compétents dans certaines étapes du processus de création d'entreprise
- De nombreux porteurs de projets, dont les étudiants, migrent vers des régions plus attractives qui offrent des dispositifs structurants pour leur activité
- L'accompagnement d'un projet à son stade le plus précoce est la **clé d'un développement viable**
- Si l'accompagnement standard peut garantir une certaine efficacité, il doit aussi **prendre en compte les spécificités locales et sectorielles**



Entrepreneur culturel et créatif individuel : une grande diversité de profils avec des spécificités et difficultés propres au secteur

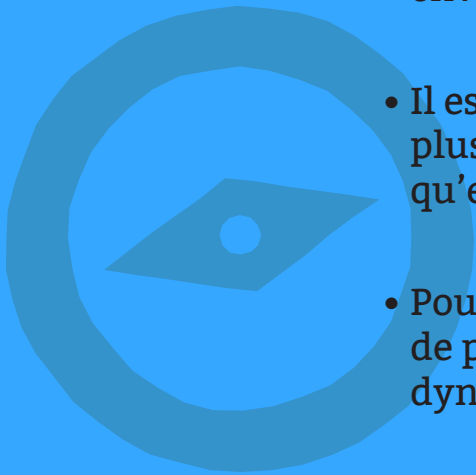
- La réglementation française propre au secteur est complexe et souvent mal connue de l'entrepreneur
- De nombreux dispositifs généralistes peuvent s'appliquer au secteur mais il existe une **méconnaissance** tant du côté des entrepreneurs que des organismes publics
- L'entrepreneur culturel et créatif, souvent **isolé**, a besoin d'un appui à la création d'entreprise et d'un parcours sécurisé ajusté
- L'entrepreneur et l'artiste exercent souvent plusieurs activités autour d'un métier principal, posant des **difficultés de gestion** (combinaison de régimes différents) **et de développement** (fonction commerciale peu déployée)



L'export : une stratégie à long terme

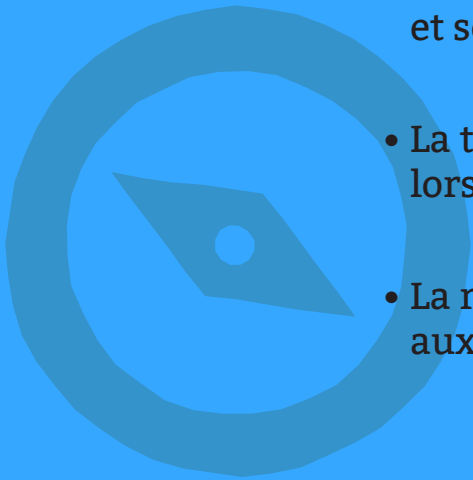


- Une stratégie à l'export se déploie sur le long terme avec **une phase de test** et demande un investissement financier et humain peu compatible avec l'économie des entreprises culturelles et créatives
- La distance est un frein non compensé par Internet : il est essentiel de **se déplacer sur place** et de se constituer un réseau
- Dans un premier temps, préférer des projets à faible coût afin de tester et appréhender le terrain pour ensuite envisager des projets de plus grande envergure
- Il est essentiel de s'adapter à la culture et au marché visés : l'export se traduit plus en termes de collaboration autour d'un concept culturel et créatif qu'en termes de vente de produits culturels
- Pour la mise en place d'une stratégie à l'internationale, **la mutualisation** de plusieurs acteurs permet de bénéficier d'une meilleure visibilité, dynamique et entraide à tous niveaux.



La transmission et reprise des entreprises : un enjeu pour le maintien de la diversité culturelle dans les territoires

- **Phase cruciale pour conserver les emplois** et permettre la transmission des savoir-faire, de la performance financière et des capacités d'innovation
- 4 étapes : **phase d'anticipation décisive**, financement de la reprise, mise en relation entre cédant et repreneur, fiscalité
- L'entreprise est fortement marquée par la personnalité du fondateur et ses valeurs
- La transmission intervient souvent au mauvais moment, lorsque l'entreprise est en difficulté
- La reprise peut donner lieu à un nouveau projet mieux adapté aux évolutions de la société





**Propositions
en faveur de la filière
culturelle et créative
pour la Bourgogne
Franche-Comté**



Objectif 1

Reconnaître la culture comme une ressource transversale pour le territoire : économie, social, sociétal, tourisme, rayonnement, urbanisme, export, etc.

Reconnaître le poids économique de la culture et la considérer comme un outil de développement économique.

Préconisation 1 :

Requalifier la relation entre élus, acteurs publics, privés et habitants en réaffirmant la mission d'intérêt général portée par les entreprises culturelles et créatives ; favoriser la concertation à tous les niveaux.

Préconisation 2 :

Soutenir les processus de coopération et de regroupement entre les entreprises culturelles et créatives ; flécher le financement de ces regroupements sur la ligne du développement économique.

Préconisation 3 :

Créer un dispositif de soutien à l'export intégrant la mobilité des acteurs culturels et créatifs.

Préconisation 4 :

Favoriser de nouveaux modes de partenariats avec le monde économique classique en créant des espaces et des temps de rencontres entre acteurs.

Initiative à suivre : En Alsace, Le labo régional des partenariats met en relation entreprises, associations et collectivités. Les objectifs : ouvrir de nouvelles perspectives de développement pour les organisations, favoriser les partenariats gagnant/gagnant sur le territoire et contribuer à la co-construction du bien commun.

A large, stylized number '2' graphic composed of three parallel, rounded lines. The top part of the '2' is a semi-circle, and the bottom part is a horizontal bar with a vertical drop on the left side. The graphic is centered vertically and horizontally on the page.

Objectif 2

Prendre en compte les mutations sociales, sociétales, technologiques et économiques en renforçant la capacité de la filière culturelle et créative à innover et à expérimenter.

Préconisation 5 :

Créer un observatoire de l'entrepreneuriat culturel et créatif pour analyser les enjeux propres à la région, détecter les besoins et anticiper les évolutions nécessaires. Avec pour finalité soit d'ajuster soit de créer des dispositifs de soutien adaptés au secteur (compétences, export, fond d'investissement, reprise-transmission, etc.).

Préconisation 6 :

Adapter les financements dédiés à la Recherche et Développement à la filière culturelle et créative, en considérant les notions de création et d'innovation sociale comme des investissements immatériels.

Préconisation 7 :

Encourager les partenariats entre les entreprises culturelles et créatives, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les acteurs privés pour générer de nouvelles innovations sur le territoire.

Initiative à suivre : En Alsace, l'Insee a mené une étude en partenariat avec la Région pour avoir une meilleure connaissance des établissements, de leur poids économique, des métiers et des emplois. L'objectif : mesurer l'importance du secteur de la culture.



Objectif 3

Favoriser le développement économique de la filière en accompagnant la professionnalisation des entrepreneurs culturels et créatifs. Penser les entreprises culturelles et créatives comme des écosystèmes à structurer.

Préconisation 8 :

S'appuyer sur les dispositifs et organismes d'accompagnement existants en créant un guichet unique pour les entrepreneurs culturels et créatifs, point d'entrée de la diffusion de l'information et de l'accompagnement.

Préconisation 9 :

Favoriser une meilleure coopération entre les organismes de gestion sociale (Pôle emploi, Urssaf, Maison des artistes, etc.) pour faciliter l'accès à l'information.

Préconisation 10 :

Former les porteurs de projets à l'entrepreneuriat dans le cadre de la formation initiale et continue en lien avec les opérateurs du territoire déjà investis dans cette mission.

Préconisation 11 :

Créer des dispositifs d'incubation de projets et de couveuse d'entreprises pour éviter la fuite des talents et sécuriser les parcours des entrepreneurs.

Préconisation 12 :

Développer une mission d'accompagnement spécifique aux artistes émergents pour renforcer les compétences techniques, les connaissances du secteur et les liens avec les lieux de diffusion du territoire.

Initiative à suivre : En Auvergne, les dispositifs pour la création d'entreprises culturelles et créatives proposent une offre de formation spécifique en lien avec l'université, l'ESC et la Boutique de gestion ; des résidences d'entrepreneurs, des outils financiers adaptés dont un fonds d'amorçage ; des outils et des espaces mutualisés.

Ils sont intervenus lors des Rencontres professionnelles :

Patricia AGUERA, directrice de l'association Itinéraires Singuliers, Dijon.

Alexandre ASSELINEAU, Directeur académique et recherche, et du Centre de Recherche sur l'Entreprise (CEREN), groupe ESC Dijon-Bourgogne.

Francis AUBERT, directeur de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH), Dijon

Emmanuelle BAILLARD, dirigeante de Nectars de Bourgogne et Pilote export de « Vive la Bourgogne », Dijon.

Valérie BALLEREAU, professeur, responsable de l'incubateur et co-responsable de la spécialisation Entrepreneuriat et management des PME, groupe ESC Dijon-Bourgogne.

Stéphane BAUW, directeur régional Bourgogne Franche-Comté AG2R La Mondiale

Julien BELLER, fondateur et président de l'association Le 6B, lieu de création et de diffusion à Saint-Denis, Île-de-France.

Laurence BERTHOUD-LAFARGE, co-créatrice et gérante du Fab Lab Kelle FabriK, Dijon.

Joël BEYLER, Directeur adjoint d'Artenréel, Coopérative d'Activités et d'Emploi pour les métiers artistiques et culturels, Strasbourg.

Guillaume BIOT-PAQUEROT, professeur au département Gestion-Droit-Finance, groupe ESC Dijon-Bourgogne.

Gabriel BLOCH, directeur adjoint de Nicéphore Cité, pôle de compétences Image & Son en Bourgogne, Chalon-sur-Saône.

Corinne BOBARD, pour Maxime Thiébaud, candidat Debout la France aux élections régionales de Bourgogne Franche-Comté.

Marie BORDAT, responsable Formation filière recouvrement au Centre de Ressources et de Formation de la sécurité sociale (CRF), Dijon.

Pierre BORDAT, Directeur régional de l'URSSAF Bourgogne.

Fabrice BORIE, chargé du développement culturel du Transfo, Agence de développement culturel de la région Auvergne.

Isabelle BOUCHER-DOIGNEAU, responsable de la Communication et du mécénat, DRAC Bourgogne.

Pierre BOURDEAUX, chef de projet à Chapet Hill, studio publicitaire, membre de La Coursive Boutaric, Dijon.

Sophie BOUTIN, conseillère référent création d'entreprises, Pôle Emploi Bourgogne.

Elisa de CHAMBOST, chargée de mission ESS, Bourgogne Active, Dijon.

Jacques CHABRILLAT, expert en ingénierie financière et budgétaire, responsable pédagogique à l'AGECIF, organisme de formation dans le secteur culturel.

Valérie CHAMPETIER, directrice de la société ThinkandAct, société d'études, de conseil et d'accompagnement dans le secteur des médias et des industries culturelles et coauteur de l'étude *Transmission et reprise des entreprises culturelles : quels enjeux de politique publique ?*, (DEPS - 2014).

Yann CHAPIN, directeur du pôle Fontaine O Livres, soutien et promotion des acteurs de la filière livre du Nord-Est Parisien.

Océane CHARRET-GODARD, adjointe au maire de Dijon, déléguée à l'emploi, l'insertion, à l'économie sociale et solidaire et à la formation professionnelle.

Alban COGREL, chargé de mission Coopération et territoire à l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles).

Charlotte DELSOL, assistante du Président, chargée de mission développement et partenariats à La Maison des Artistes, Paris.

Xavier DOUROUX, créateur et co-directeur du Centre d'art contemporain Le Consortium.

Marie-Guite DUFAY, candidate PS aux élections régionales de Bourgogne Franche-Comté.

Daniel EXTARTIER, vice-président de la CCI 21, du club Entreprises et mécénat en Bourgogne France-Comté et de la CGPME 21.

Myriam FAIVRE, présidente du collectif MERCI (Mission Entreprendre dans les Réseaux de la Culture et de l'Innovation).

Alain GARLAN, administrateur de la Coopérative SMartFr, Coopérative d'accompagnement et de gestion de projets créatifs, Lille.

Mathilde GAUPILLAT, avocate spécialisée en droit social et professeur-expert à l'ESC Dijon-Bourgogne.

Karim GHIYATI, directeur de Languedoc Roussillon Cinéma, Montpellier.

Sylvie GRCIC, adjointe au chef du service Études et diffusion, INSEE Alsace.

Christophe GRUDLER candidat Modem aux élections régionales de Bourgogne Franche-Comté.

Steven HEARN, président de Scintillo, holding qui anime un écosystème d'une quinzaine d'entreprises de la culture filialisées, Paris.

Philippe HERVIEU, vice-président du Conseil régional de Bourgogne en charge de l'Économie sociale et solidaire et de la Transformation écologique de l'économie. Membre de la commission Emploi et développement économique.

Caroline JULLIARD MOURGUES, responsable juridique & projets à Film France, Paris.

Germain KPAKOU, coordinateur France, Angers Austin Créative.

Pierre-Antoine KERN, président du Medef Côte-d'Or.

Cédric LACHASSE, sculpteur et technicien développeur informatique d'installations interactives, Chalon-sur-saône.

Eric LAMBERT-MUYARD, secrétaire général de l'Ordre des experts-comptables Bourgogne Franche-Comté.

Emeric de LASTENS, conseiller Cinéma, audiovisuel et multimédia, DRAC de Bourgogne et de Franche-Comté.

Claudy LEBRETON, ancien président du Conseil général des Côtes-d'Armor et adhérent de l'UNADEL, Union nationale des acteurs et structures du développement local.

Jean-Philippe LEFEVRE, pour François Sauvadet, candidat UDI - Les républicains aux élections régionales de Bourgogne Franche-Comté.

Catherine LOISELET, responsable international, juridique et ressources humaines de Bamboo Édition, Charnay-lès-Mâcon.

Benjamin MAGNEN, PDG de la SCIC L'Autre Bout du Monde/Péniche Cancale - Coopérative culturelle & Bistrot spectacles, membre de La Coursive Boutaric, Dijon.

Christophe MANDRON, fondateur de Z'AM Graphisme, atelier graphique de marquage textile, membre de la Coursive Boutaric, Dijon.

Christine MARTIN, adjointe au Maire de Dijon à la culture, à l'animation et aux festivals.

Frédéric MENARD, directeur de Zutique Productions, cofondateur et président de la Coursive Boutaric, Dijon.

Florin MOROSANU, directeur exécutif de l'Association Cluj-Napoca 2021 Capitale européenne de la Culture, Roumanie.

Elise NICOLAS, assistante de Vitalic (musicien, auteur, compositeur), et assistante de direction à Citizen Records, maison de disque.

Pascal OLIVE, directeur de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) L'Envol, Dijon.

Jacques PANISSET, musicien et consultant.

Amélie PATAY, directrice BGE Perspectives (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain) et Potentiel, couveuse d'entreprises de Bourgogne, Chalon-sur-saône.

Véronique PAVELOT, directrice du Pôle d'Economie Solidaire de l'agglomération dijonnaise.

Lionel POUGET, chef de Projet Territoire numérique au cluster Quartier de la création, Nantes.

Cécile PRUDHOMME, candidate EELV aux élections régionales de Bourgogne Franche-Comté.

Leyla RABIH, directrice artistique de la compagnie Grenier Neuf, Dijon.

Martial RATEL, rédacteur en chef à Radio Dijon Campus, membre de La Coursive Boutaric, Dijon.

Thierry RAYNA, professeur d'Économie & Innovation à Novancia Business School Paris et Professeur affilié à Imperial College London.

Ferdinand RICHARD, directeur fondateur de l'A.M.I (Aide aux Musiques Innovatrices), Marseille.

Cécile RIVOIRE, expert-comptable, Audit Gestion Conseil, Dijon.

Berty ROBERT, journaliste, rédacteur-en-chef du Journal du Palais, Dijon.

Jean-Paul ROLAND, directeur général des Eurockéennes de Belfort.

Jean-Michel SANCHEZ, cofondateur d'On-Situ et directeur artistique, Chalon-sur-Saône.

Catherine SIMEON, productrice et présidente de l'APARR (Association des Producteurs Audiovisuels Rhin-Rhône), Dijon.

Christine SINAPI, professeur, responsable du département Gestion Droit Finance et co-responsable de la spécialisation Finance d'entreprise, groupe ESC Dijon-Bourgogne.

Virginie TAUPENOT, présidente du Club Entreprises et mécénat Bourgogne Franche-Comté.

Philippe TILLY, chargé de mission au bureau du financement des industries culturelles, Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) au ministère de la Culture et de la communication.

Nathalie VERMOREL, candidate PCF aux élections régionales de Bourgogne Franche-Comté.

Benoit WILLOT, président de la CGPME Côte d'Or.

Sladana ZIVKOVIC, adjointe au Maire de Dijon, déléguée aux relations internationales et aux relations extérieures.

Avec nos remerciements particuliers au comité éditorial des Rencontres :

Cristina Anghel, Elen Bernard, Gabriel Bloch, Edwin Juno-Delgado, Mélanie Lhuillery, Frédéric Ménard, Till Meyer, Christine Sinapi, Nicolas Thirion, et à Valérie Ballereau.

12 propositions de La Coursive Boutaric
pour encourager l'entrepreneuriat culturel et créatif,
un investissement d'avenir pour la Bourgogne Franche-Comté

 www.lacoursive.fr

**GROUPE
ESC DIJON
BOURGOGNE**
BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS

 **Bourgogne**
Conseil régional

**Côte
d'Or**
LE DÉPARTEMENT


**CREDIT
COOPERATIF**


Ministère
de la Culture,
de l'Industrie,
des Métiers
et du Commerce

GROUPE

Caisse
d'Épargne


Ministère
de la Culture,
de l'Industrie,
des Métiers
et du Commerce

Dijon

LA COURSIVE BOUTARIC PÔLE CULTUREL
ET CRÉATIF
DIJON